

La ministre Schauvliege déroule le tapis rouge aux intérêts privés de Uplace (31.5.12)

La ministre flamande de l'Environnement, Joke Schauvliege, vient de délivrer le permis d'environnement au projet de centre commercial Uplace. Cette décision offusque le mouvement environnemental qui est bien déterminé à l'attaquer au Conseil d'État. Si Uplace se concrétise, on doit s'attendre à encore plus d'embouteillages, de pollution de l'air et d'émissions de CO2...

Pour les organisations Greenpeace, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), le Bond Beter Leefmilieu (BBL) et le Brusselse Raad voor het Leefmilieu (Bral), cette décision revient à saborder nos efforts pour le climat et une mobilité plus durable. « *Un centre commercial accessible essentiellement en voiture est un non-sens climatique et la plus mauvaise réponse possible pour répondre à nos problèmes de mobilité*, rappelle Claire Scohier de Inter-Environnement Bruxelles (IEB). *Ce permis est indigne d'un ministre de l'Environnement. Seuls les investisseurs bénéficieront d'un tel projet. Quant à la collectivité, elle se retrouve avec les charges liées à la congestion automobile et à une pollution de l'air accrue.* »

Alerte climatique

L'OCDE, dans son récent rapport [1], vient à nouveau de tirer la sonnette d'alarme : à scénario inchangé (business-as-usual), une augmentation de 6° des températures planétaires est à craindre, d'ici 2050. Même inquiétude en ce qui concerne la qualité de l'air en Flandre où les objectifs de l'Union européenne en matière d'émission de NO2 ne sont pas atteints et où un sursis a été demandé.

Sans les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, le gouvernement flamand hypothèque la santé publique et court le risque de payer de lourdes amendes à l'Union européenne. La décision de Joke Schauvliege va à l'encontre de l'avis de la province du Brabant flamand mais aussi de la dizaine de villes et communes du nord de Bruxelles qui s'est prononcée en défaveur du projet. La ministre flamande de l'Environnement se met par ailleurs en porte-à-faux par rapport à son objectif lié à la diminution des gaz à effet de serre en Flandre, escomptée d'ici 2020. La délivrance du permis Uplace rend cet objectif caduc.

Le Ring encore plus engorgé

« Comment croire encore le Gouvernement flamand ? L'élargissement du Ring – que la Flandre justifie entre autres par la nécessité de rendre Uplace accessible – ne remédiera en rien aux embouteillages, affirme Joeri Thijs de Greenpeace. Cela ressort d'études récemment menées par la Flandre. Uplace se soldera par plus de circulation, plus d'embouteillages, plus d'encrassement de l'air et plus de bruit. Si la ministre flamande veut réellement résorber la congestion sur le Ring, elle aurait dû refuser ce permis d'environnement. »

En route pour le Conseil d'État

Le permis est en totale contradiction avec le Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen (RSV) et la Winkelnota du gouvernement flamand. Deux documents officiels qui traitent de l'équilibre optimal à trouver entre les noyaux commerçants et le développement commercial hors des centres villes. « *Cet équilibre ne pourra jamais être atteint si les centres commerciaux urbains subissent de plein fouet la concurrence de nouveaux développements immobiliers commerciaux* » affirme Claire Scohier. « *Nous n'avons plus d'autre solution que d'aller auprès du Conseil d'État pour demander l'annulation de ce permis. Ce dossier est porté par l'ensemble des organisations environnementales concernées.* »